

Délibération n°B-2022-10
**Autorisation à donner au président de signer un avenant concernant
le marché N°2019-023.04 de maintenance des installations de climatisation**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 26 janvier 2022
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT		X
M. Thomas OUDOT	X	

Étaient également présents
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major
Madame Sylvie JUIN, cheffe du secrétariat de direction du service départemental d'incendie et de secours

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

La SAS L'EST ELECTRIQUE est titulaire du marché N°2019-023.04 de maintenance des installations de climatisation, passé selon la procédure d'appel d'offres. Ce marché a été passé dans le cadre d'un groupement de commande avec le Conseil Départemental.

Lors de la conception du Cahier des Clauses Techniques Particulières, une erreur matérielle sur les caractéristiques techniques des climatisations a entraîné une surévaluation du montant de la prestation dans le Bordereau de Prix Unitaire.

Il convient de régulariser ces montants pour les sites du Centre Opérationnel et de la Direction.

Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir :

- acter les nouveaux tarifs du marché N°2019-23.04,
- autoriser le président à signer l'avenant, dont le projet est annexé au présent rapport.

Décision

Les membres du bureau, à l'unanimité,

- actent les nouveaux tarifs du marché N°2019-23.04,
- autorisent le président à signer l'avenant, dont le projet est annexé au présent rapport.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220210-B-2022-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

Affichage : 15/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER

BORDEREAU DES PRIX 2020

**Marché d'Exploitation des Installations Thermiques
dans les bâtiments, collèges et S.D.I.S du Département de la Haute-Saône**

**Avenant 3 - Lot n° 4 : Maintenance des installations de climatisation des sites départementaux (15/03/2021)
Mise a jour inventaire SDIS**

Coéfficient 2020 1,01941

Numéro de Prix	Descriptif	Unité	Prix Unitaire HT	Prix Unitaire HT	Prix Total
PRESTATIONS TYPE P2					
Prestation a supprimer					
1	Centre opérationnel <i>Forfait annuel :</i>	<i>forfait</i>	1	601,31 €	601,31 €
2	DDDIS <i>Forfait annuel :</i>	<i>forfait</i>	1	758,31 €	758,31 €
				Total	1 359,62 €
Prestation a Intégrer au Marché					
1	Centre opérationnel	<i>Forfait</i>			
	Salle serveur : 2 mono splits Daikin avec 2 GE		2	124,03	248,06
	Salle operationnelle : 1 split plafonnier Hitachi avec GE		1	124,03	124,03
	Salle operateur : 1 split Daikin avec GE		1	124,03	124,03
	Service technique : 1 Split murale Daikin avec GE		1	124,03	124,03
	DDDIS:	<i>Forfait</i>			
	Salle serveur : 1 Split mural Mitsubishi avec GE		1	124,03	124,03
	Salle serveur 2 eme etage : 1 Split Hitachi avec GE		1	124,03	124,03
	Secretariat 1er : 1 Split Mural Daikin avec GE		1	124,03	124,03
	Bureau Colonel 1 Tri split toshiba avec GE		1	192,45 €	192,45
				Total	1 184,69 €

A ROCHE LEZ BEAUPRE

Signature

LE 15/03/21


L'Est Electrique
 SAS au capital de 100 000 €
 ZA les prés Châlats 25220 Roche-lez-Beaupré
 Tél : +33 (0)3 81 40 14 01 Fax : +33 (0)3 81 40 19
~~RCS BEAUCON 429 028 525~~
 TVA : FR 56 429 028 525



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE HAUTE-SAONE
4 RUE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC
BP 40005
70001 VESOUL CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS L'EST ELECTRIQUE
ZA Les prés Chalots
7 Rue de la Faltans
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
SIRET : 429 028 525 00021

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**MARCHÉ N°2019-023 Maintenance d'exploitation des installations thermiques
Lot n°4 : Maintenance des installations de climatisation**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30 septembre 2019

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois à compter de la date de notification, renouvelable 3 fois

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Une erreur matérielle sur les caractéristiques techniques des climatisations indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, a entraîné une surévaluation du montant de la prestation dans le Bordereau de Prix Unitaire.

Il convient de régulariser ces montants pour les sites du Centre Opérationnel et de la Direction.

Les nouveaux tarifs sont annexés au présent avenant.

■ Entrée en vigueur du présent avenant

L'avenant entrera en vigueur à sa date de notification

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 20 %...
- Montant HT : -174.93 €
- Montant TTC : - 209.92 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Vesoul, le

Le Président du Conseil d'Administration

Yves KRATTINGER

■ **Notification:**